



AVIS PUBLIC

**PUBLICATION DES POSTES D'EMPLOIS MUNICIPAUX OU
SONT SOUHAITABLES LA CONNAISSANCE D'UNE
LANGUE AUTRE QUE LE FRANÇAIS**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une municipalité doit dans les trois (3) mois suivants la fin de leur exercice financier, publier les postes d'emplois municipaux ou est souhaitable la connaissance d'une langue autre que le français (article 20.1 de la Charte) :

- Directeur ou Directrice général (e)
- Directeur ou Directrice des travaux publics
- Inspecteur ou Inspectrice en Bâtiment et en environnement

DONNÉ À ELGIN, ce 12 mars 2024

Guyline Carrière
Directrice générale et Greffière-Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidente de Huntingdon, certifie avoir publié l'avis ci-haut en affichant deux copies aux endroits indiqués par le conseil entre 9h et 16h ce 13^e jour de mars 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 12^e jour du mois de mars 2024

Guyline Carrière
Directrice générale et Greffière-Trésorière